

Accompagnement socio-professionnel

Vous envisagez de vous former en alternance ?

Sachez que le Cnam vous informe pour toutes questions relatives :

- Au logement, à la mobilité géographique, au transport, à la santé...
- Aux difficultés rencontrées dans la relation avec votre employeur

Objectif : réduire au maximum les risques de rupture de contrat ou de formation en alternance.

Par exemple :

- Nous vous informons sur les aides accessibles en fonction de votre âge et du type de contrat que vous avez signé
- Nous vous orientons vers les structures partenaires compétentes : travailleurs sociaux, Pôle emploi, missions locales, Action logement...

Au début de votre formation, vous pourrez télécharger les « contacts utiles pour faciliter votre alternance » sur l'Espace Numérique de Formation (ENF).

L'équipe pédagogique, les assistantes de formation, les conseillers formation, ainsi que la référente apprentissage sont à votre écoute.

Votre contact au quotidien

Angers | angers@cnam-paysdelaloire.fr

Cholet | cholet@cnam-paysdelaloire.fr

Laval | laual@cnam-paysdelaloire.fr

Le mans | lemans@cnam-paysdelaloire.fr

Nantes | nantes@cnam-paysdelaloire.fr

Saint-Nazaire | saint-nazaire@cnam-paysdelaloire.fr

Votre contact référente apprentissage

Fabienne Landré | referent-apprentissage@cnam-paysdelaloire.fr

Quelques sites/vidéos utiles

Les avantages de l'apprentissage

